Wallonie environnement SPW

29 juillet 2024

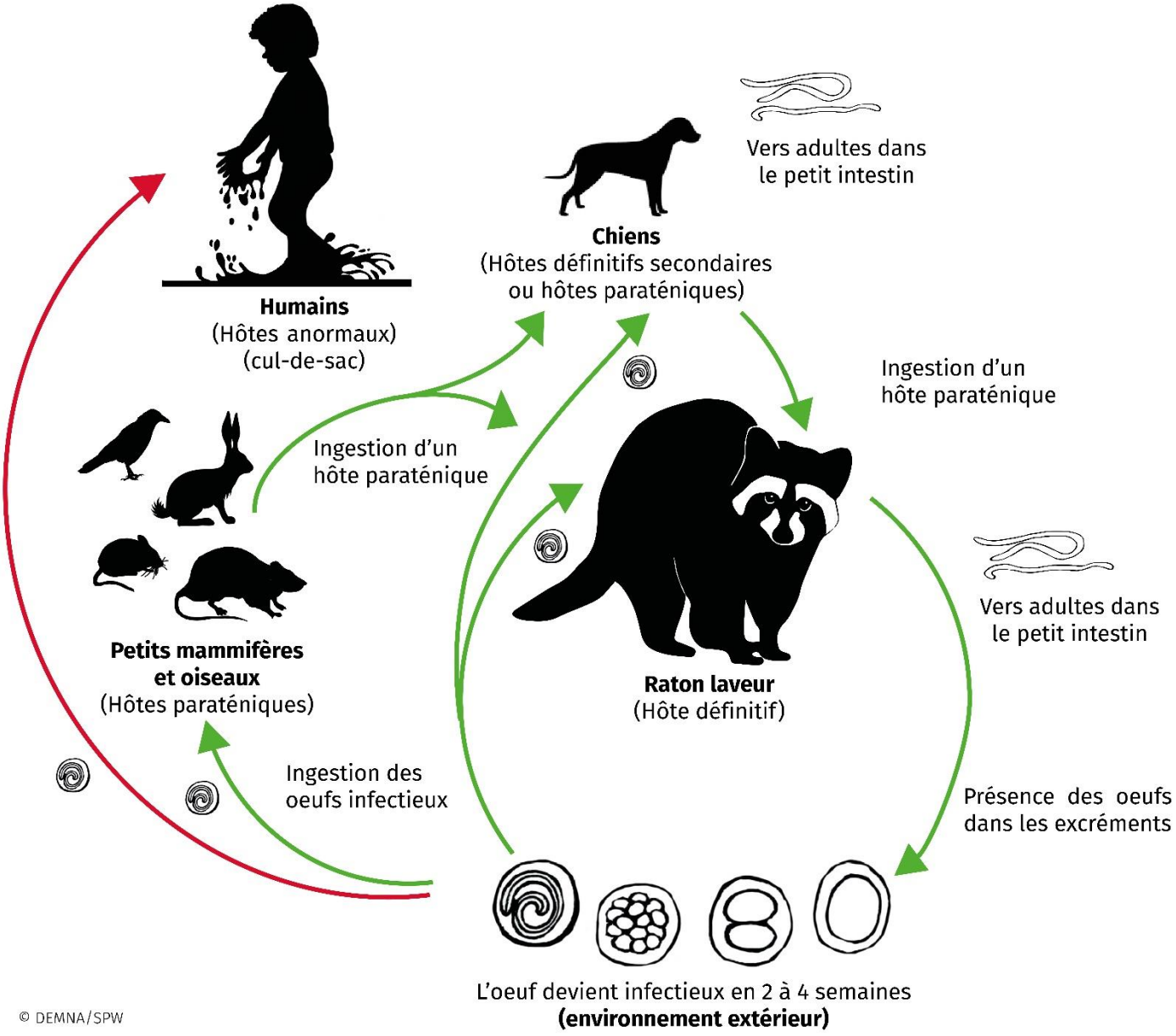
Communiqué de presse – Premiers cas de baylisascariose chez les ratons laveurs en Belgique

Pour la première fois en Belgique, des vers intestinaux de *Baylisascaris procyonis* ont été retrouvés chez 6 ratons-laveurs.
Il s'agit d'un parasite pouvant entraîner une infection rare chez l'Homme, la baylisascariose.

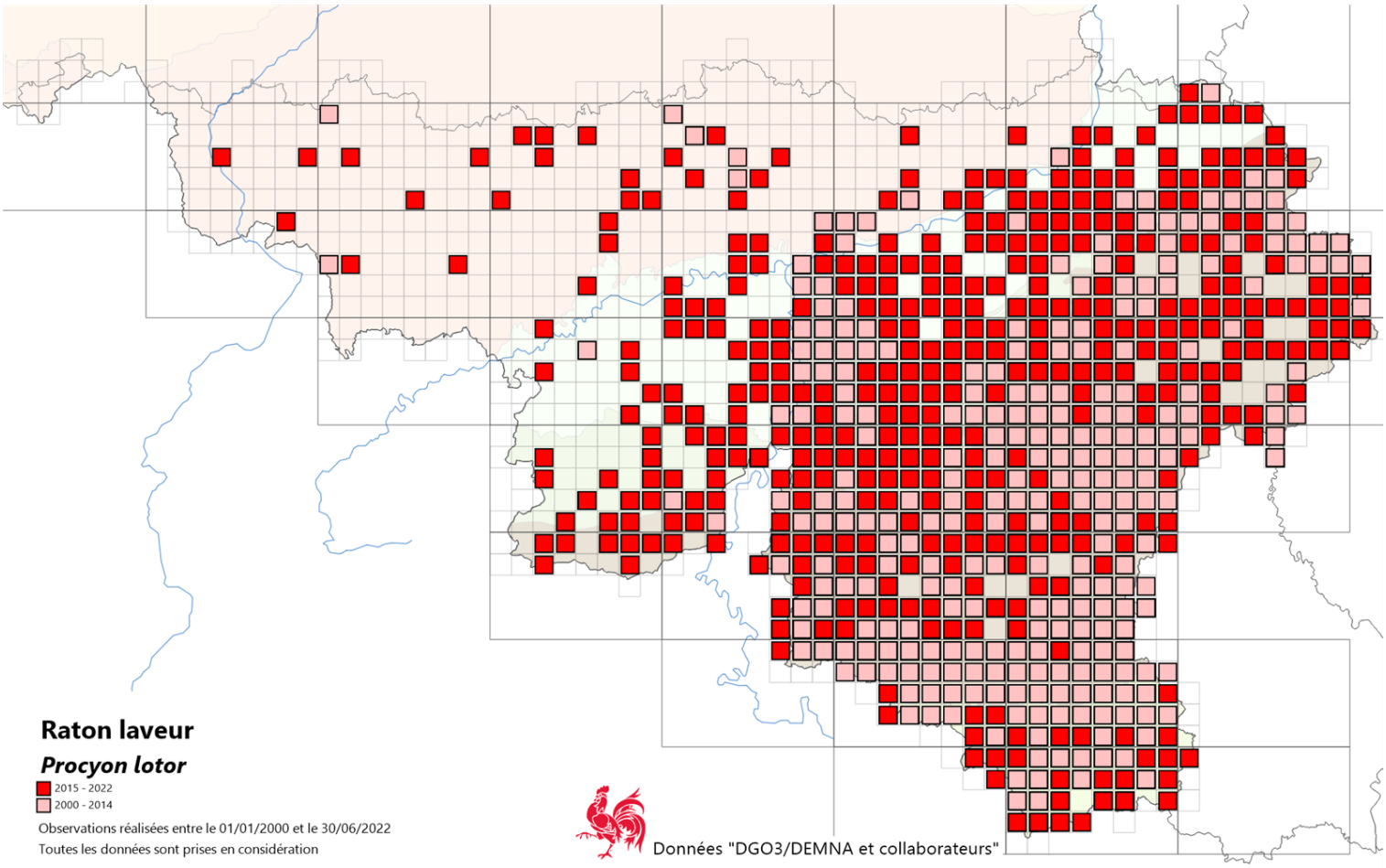
En Allemagne, aux Pays Bas, au Grand-Duché du Luxembourg, en France, et tout récemment donc, en Wallonie les ratons laveurs sont identifiés comme porteurs d'une maladie parasitaire (vers intestinaux), appelée la baylisascariose. Cette maladie n'est pas mortelle pour les ratons laveurs, et se transmet, comme les autres maladies de ce type, via les matières fécales de celui-ci.
Les oeufs du parasite peuvent donc se trouver dans les déjections de l'animal, sur son pelage et dans son environnement direct.

Wallonie environnement SPW

Transmission de la baylisascariose



Les oeufs de ces vers intestinaux sont libérés dans l'environnement par les matières fécales et contaminent les animaux par ingestion (en ingérant accidentellement de la terre ou tout matériau souillé par les matières fécales des ratons contaminés).
Une fois dans leur nouvel hôte, les larves traversent la paroi du système digestif et se répandent via les vaisseaux sanguins, dans le corps entier : surtout les muscles, mais aussi le système nerveux et le cerveau, générant des dégâts irréversibles.
La contamination de l'Homme est assez rare, mais il convient de s'en protéger au vu de l'importance des lésions qu'elle peut engendrer (encéphalite (parfois mortelle), troubles oculaires, fonction des organes atteints) et de la prolifération de l'animal sur notre territoire.
On estime à 75.000 le nombre d'individus en Wallonie (voir répartition ci-dessous).



En conséquence, même si la baylisascariose est une zoonose rare dont l'émergence est donc toute récente sur notre territoire et même si les cas d'infection chez l'Homme sont rares, elle nous rappelle l'importance de respecter les mesures de prévention suivantes (en vigueur depuis l'arrivée de l'animal en Wallonie) :

- Ne pas toucher ou s'approcher d'un raton laveur, qu'il soit vivant ou malade ;
- Éviter absolument de toucher ou de ramasser un raton laveur mort sans gants jetables étanches et masque de protection ;
- Ne pas nourrir un raton laveur, même s'il a l'air inoffensif ;
- Fermer les bacs à sable quand ils ne sont pas utilisés ;
- Surveiller les enfants pour éviter la consommation de terre (ils ont tendance à mettre les mains en bouche) ;
- Bien se laver les mains après les activités de jardinage ;
- Tenir les chiens en laisse dans les milieux forestiers, les vermifuger régulièrement et ramasser leurs excréments, conformément à la loi ;
- Veiller à ce que votre chien domestique ne touche pas de raton laveur vivant ou mort ;

- Cueillir les baies sauvages à plus de 50 cm du sol, laver systématiquement les fruits et les légumes, cuire les aliments provenant de champs, de forêts ou de jardins potentiellement accessibles aux ratons laveurs ou aux renards.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les pages web dédiées à la baylisascariose sur le portail environnement-santé et le site biodiversité du SPW .

Contact presse :
Nicolas Yerneaux – Porte-parole du Service Public de Wallonie
nicolas.yernaux@spw.wallonie.be